

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	1
OBJET :	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 25 février 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

Béziers, le 30 juin 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 25 FEVRIER 2016

L'an Deux Mille Seize, le 25 février.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 01 Février 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN		*
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL	*		MR SAUCEROTTE	*	
MR FALIP			MR LACOUCHE		*
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU		*
MR GAUDY	*		MR ZENON	*	
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR TAUPIN	*	
MR FREY			MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS	*		MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE	*		MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON	*		MR COSTA		*
MR BUENO			MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO		*
MR SOULAGE	*		MR LACAS	*	
MR GRANIER	*		MR BOSHAGE		
MR BOSCH		*			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 JANVIER 2016

Le président soumet au comité Syndical le compte rendu de la réunion du 15 janvier 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2016

Le président présente le budget primitif pour l'exercice 2016. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de **997 365.06 €** répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
977 286,53	977 286,53	20 078.53	20 078.53

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires débattues le 15 janvier 2016.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Vote le budget primitif 2016 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

DELIBERATION N°3 : ETUDE DE GOUVERNANCE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES DU GRAND CYCLE DE L'EAU, ET EN PARTICULIER DE LA COMPETENCE GEMAPI, SUR LE TERRITOIRE DU SAGE ORB LIBRON : CHOIX DU PRESTATAIRE

La commission d'appel d'offres du SMVOL, réunie précédemment au présent comité syndical, a analysé les offres retenues pour l'affaire en objet. La commission d'appel d'offre propose de retenir ESPELIA pour un montant de 60 050 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte du choix de la Commission d'Appel d'Offre ;
- Autoriser le Président à signer le marché avec ESPELIA pour un montant total H.T de 60 050 € H.T.

DELIBERATION N°4 : ETUDE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SAGE ORB LIBRON : PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

Par délibération du 24 janvier 2014, le comité syndical décidait de confier au cabinet Grontmij l'étude en objet.

Les délais du SAGE Orb Libron ayant été fortement rallongés du fait de la complexité des débats liés à sa mise en place, l'étude d'évaluation environnementale ne pourra pas être réalisée dans les délais prévus.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prolonge le délai de l'étude au 31 décembre 2017 ;
- Autoriser le Président à signer l'avenant de délai ad'hoc.

DELIBERATION N°5 : ANIMATION DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2017 AU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MESURE 7.6.5 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL DU LANGUEDOC ROUSSILLON (PDRLR)

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a été retenu pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEC voisins.

Validé et réalisé en 2015 en fonction des objectifs fixés, ce PAEC a fait l'objet d'une candidature fin 2015 pour les années 2016-2017. Cette candidature est actuellement à l'évaluation des services instructeurs et une réponse devrait être formulée début mars 2016.

Pour la bonne réalisation de ce PAEC, le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a affecté un poste à 75 % sur les missions de coordinateur et également pour l'animation des MAEC sur les secteurs à enjeu « pesticides ».

Les missions de coordination sont les suivantes :

- Coordonner les structures animatrices du PAEC. La coordination permet en effet à l'opérateur de conjuguer les actions des différents animateurs et de réaliser le suivi et l'évaluation du PAEC,
- Faire l'interface entre le terrain et les structures administratives et techniques, et avec les financeurs,
- Rédiger les documents nécessaires au fonctionnement du PAEC (dossier de candidature, notices de territoires, notices de mesures, etc.),
- Prendre les décisions, après concertation avec les structures animatrices, quant aux priorisations à faire pour sélectionner les contrats et respecter l'enveloppe financière allouée au PAEC...

Les missions d'animation sont les suivantes :

- Information, communication au travers de journées d'échanges, de réunions, de diffusion de documents...
- Sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du territoire,
- Accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation des MAEC.

Ce poste est financé à 80 % par l'Agence de l'Eau dans le cadre du contrat de rivière Orb-Libron 2011-2016, avec taux bonifié pour l'année 2016.

Mais pour l'année 2017, et hors du contrat de rivière, ces missions peuvent bénéficier des aides de l'Europe et de l'Agence de l'Eau dans le cadre de la mesure 7.6.5 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon (PDRLR) « Animation des mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC).

Attribuées dans le cadre d'un appel à projet, le montant des subventions atteint 80 % des dépenses justifiées.

Soit pour le poste du SMVOL :

- Salaire annuel chargé : 49 093 €
- Coûts indirects forfaitaire de 15 % : 7 364 €
- Montant annuel total : 56 457 €
- Temps affecté au PAEC (75 %) soit 42 343 €
- Demande de subvention 765 : **33 874 €**

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter la mesure 765 du PDRLR en appui de l'animation du PAEC Orb assurée par le SMVOL pour l'année 2017 ;

DELIBERATION N°6 : ANIMATION DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES 2016 ET 2017 AU VIGNERONS DU PAYS D'ENSERUNE. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MESURE 7.6.5 DU PLAN DE DEVELOPPEMENT RURAL DU LANGUEDOC ROUSSILLON (PDRLR)

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a été retenu pour être opérateur du Programme Agro-environnemental et Climatique « Orb-Libron », sur le territoire établi en concertation avec les structures partenaires et les PAEc voisins.

Validé et réalisé en 2015 en fonction des objectifs fixés, ce PAEC a fait l'objet d'une candidature fin 2015 pour les années 2016-2017. Cette candidature est actuellement à l'évaluation des services instructeurs et une réponse devrait être formulée début mars 2016.

Les partenaires du SMVOL sur ce PAEC ORLI peuvent bénéficier d'aides pour l'animation des MAEC sur les secteurs à enjeu Eau, dans le cadre de la mesure 7.6.5 du Programme de Développement Rural du Languedoc-Roussillon (PDRLR) « Animation des mesures agro-environnementales et climatiques » (MAEC).

Attribuées dans le cadre d'un appel à projet, le montant des subventions atteint 80 % des dépenses justifiées.

La demande de subvention pour ces partenaires doit être portée par le « chef de file » (opérateur du PAEC) pour déclarer les dépenses supportées par ses partenaires (publics, privés) dans le cadre d'une opération collaborative cofinancée par un Fonds européen structurel et d'investissement.

L'autorité de gestion du FEADER a souhaité privilégier ce type de montage compte tenu de la nécessité d'avoir un projet de territoire multi-enjeux et multi-partenarial mais avec un pilotage et une coordination porté par l'opérateur.

Les missions d'animation sont les suivantes :

- information, communication au travers de journées d'échanges, de réunions, de diffusion de documents...
- sensibilisation des agriculteurs aux enjeux du territoire,
- accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation des MAEC.

Les Vignerons des Pays d'Ensérune (Cave Coopérative), structure animatrice MAEC du secteur d'intervention prioritaire VPE, souhaite demander pour 2016 et 2017, une aide à l'animation agro-environnementale sur son poste lié à cette opération.

Soit pour le poste des Vignerons des Pays d'Ensérune,

- Temps affecté au PAEC ORLI par an : 45 jH
- Coût chargé de la journée homme : 232.56 €
- Coûts indirects forfaitaire de 15 % : 1 569.78 €
- Montant annuel total : 12 034.98 €
- Communication : 500.00 €
- Montant pour 2016 et 2017 : 24 569.56 €
- Demande de subvention 765 : **19 655.97 €**

Une convention de partenariat financier devra être établie selon un modèle fourni par l'autorité de gestion, entre le SMVOL et les Vignerons des Pays d'Ensérune, pour permettre le versement de la subvention, si celle-ci est accordée.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à solliciter la mesure 765 du PDRLR en appui de l'animation du PAEc Orb assurée par les VPE pour l'année 2017 ;
- Autorise le Président à signer la convention de reversement de l'aide à intervenir, en cas de réponse positive pour cette demande de subvention.

DELIBERATION N°7 : REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS AGENT SERVICE CIVIQUE KATHLEEN GUIRAUD

Le président rappelle la création d'un poste de volontaire service civique.

Kathleen Guiraud a été recrutée dans ce cadre.

Le président propose d'indemniser Kathleen Guiraud, à hauteur de 4.50 €, les repas que le volontaire sera amené à prendre les jours ouvrés.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Décide d'indemniser, à hauteur de 4.50 € par repas les jours ouvrés, le volontaire service civique Kathleen Guiraud.**

Les questions diverses sont ensuite abordées :

Présentation inventaire des plantes exotiques envahissantes par le CPIEHLR

Présentation Plan de gestion des Orpellières par le SMVOL.

Fin de séance : 16 heures.

Béziers, le 30 juin 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGOG	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	2
OBJET :	COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Président présente le compte administratif 2015, qui peut se résumer comme suit :


Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2014		+ 39 052.84		+ 23 205.25		62 258.09
Opérations exercice 2015	20 274.67	10 561.93	719 423.21	745 489.78	739 697.88	756 051.71
Totaux exercice 2015		-9 712.74		+ 26 066.57		16 353.83
Résultats clôture 2015 en €		+ 29 340.10		+49 271.82		+78 611.92

Le compte administratif 2015 est conforme au compte de gestion 2015, établi par notre trésorier payeur. Le président sort de la salle. Bernard BOSCH met aux voix le compte de gestion et le compte administratif 2015.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion et le compte administratif 2015 tels que définis ci-dessus.

**Béziers, le 30 juin 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	3
OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49 271.82 € et un excédent d'investissement de 29 340.10 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

001 : excédent d'investissement reporté : 29 340.10 €.

002 : excédent de fonctionnement reporté 49 271.82 €

Béziers, le 30 juin 2016
Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	4
OBJET :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Le Président présente le budget supplémentaire 2016.

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
2182 : Matériel de transport	25 000.00	001 : excédent d'investissement reporté	29 340.10
2183 : Matériel de bureau et informatique	4 340.10		
Total dépenses Investissement	29 340.10	Total recettes investissement	29 340.10
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
617 : Etudes et recherches	49 031.82	002 : excédent de fonctionnement reporté	49 271.82
64138 : Autres indemnités du personnel non titulaire	240.00		
Total dépenses Fonctionnement	49 271.82	Total recettes Fonctionnement	49 271.82
TOTAL DEPENSES BS 2016	78 611.92	TOTAL RECETTES BS 2016	78 611.92

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Vote le budget supplémentaire 2016 proposé**

Béziers, le 30 juin 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	5
OBJET :	SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité, vote la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ford Fiesta	2016-002	2990.00	0.00	2990.00

Béziers, le 30 juin 2016

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON

Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	PARTICIPATION OBLIGATOIRE DE L'EMPLOYEUR AUX FRAIS DE TRANSPORT PUBLIC DOMICILE-TRAVAIL DES SALARIES

« Depuis le 1^{er} janvier 2009 et en application au décret n° 2008-1501 du 30 décembre 2008, tout employeur doit prendre en charge à hauteur de 50% les frais d'abonnement aux transports collectifs ou aux services publics de location de vélos souscrit par les salariés pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail.

Pour les agents publics, les modalités de prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail, sont fixées par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

La prise en charge des frais de transports collectifs porte sur les abonnements suivants :

- Abonnements multimodaux illimités et abonnements annuels, mensuels hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités émis par la SNCF ainsi que par les entreprises de transport public, les régies et les autres personnes concourant aux services de transport organisés par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs groupements.
- Abonnements à un service public de location de vélo.

Ces deux prises en charge ne sont pas cumulables lorsqu'elles portent sur le même trajet.

La prise en charge par l'employeur peut porter sur plusieurs abonnements dès lors qu'ils sont nécessaires à la réalisation du trajet (exemple un abonnement aux bus urbains complété d'un abonnement SNCF au train). La prise en charge est strictement limitée aux titres de transport permettant d'effectuer le trajet le plus court entre la résidence habituelle et le lieu de travail, même si l'agent choisit un abonnement différent. Toutefois, la prise en charge est suspendue durant les périodes définies par l'article 6 décret n°2010-676 du 21 juin 2010, voir DE210610).

Pour bénéficier de la prise en charge de leurs frais de transports, les salariés doivent :

- Remplir la demande de prise en charge,
- Présenter le titre ou la carte d'abonnement permettant d'identifier le titulaire (originaux).

La prise en charge par l'employeur des titres d'abonnement est égale à **50 % du coût de ces titres** pour le salarié, ne pouvant dépasser un **plafond de 77.84€ par mois**. Elle s'effectue sur la base des tarifs 2^{ème} classe.

Le remboursement sera payé à la fin du mois suivant celui auquel correspond le titre d'abonnement dès lors que le justificatif mensuel aura été transmis au secrétariat, au plus tard le 10 du mois ; les titres annuels feront l'objet d'un remboursement réparti mensuellement.

La prise en charge obligatoire des frais de transport public n'entre pas dans l'assiette des cotisations sociales. Cet avantage n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu (art. 81 19 ter CGI, -voir 81CI) ».

Monsieur le Président propose de mettre en place cette mesure à compter du **1^{er} juillet 2016**.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer les états des frais de transport public domicile-travail des employés.

Béziers, le 30 juin 2016

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGO	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	7
OBJET :	PROGRAMME D'ACTIIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS. AVENANT 2016 RECONDUITE DU PROGRAMME DE FORMATION DES ELUS ET AGENTS – INTEGRATION DES RISQUES D'INONDATIONS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La complexité de la gestion du risque d'inondation liée en particulier au nombre d'acteurs et les évolutions permanentes de la réglementation justifient le besoin d'informer et/ou de former les élus et/ou personnels communaux et intercommunaux en charge de l'urbanisme sur la gestion des risques d'inondation.

Les cibles prioritaires de cette action sont les nouveaux élus et les personnels des intercommunalités devenues compétentes en urbanisme récemment. Des sessions particulières sous forme d'ateliers par exemple pourront être mises en place avec les représentants du SCoT pour faciliter le lien risque-aménagement du territoire.

Sur toutes les communes du territoire, la stratégie d'intervention retenue consiste à :

- Diffuser au mieux l'information sur les dispositifs existants et les missions des différents acteurs
- Favoriser les démarches collectives de formation en promouvant les formations existantes et en organisant le cas échéant des formations spécifiques par thématiques

L'objectif est de mobiliser localement les élus et personnels pour suivre des formations, en utilisant autant que faire se peut l'offre de formation existante, mais en proposant des sessions délocalisées. Le contenu de l'action est donc, sur la base du bilan de la première séquence de formations organisée en partenariat avec le Scot du Biterrois en 2013 :

- La promotion des formations thématiques existantes
- L'organisation de journées d'information ou de formation spécifique (atelier thématique).

Le montant de cette opération est estimé à 10 000 € HT, financé comme indiqué dans le tableau suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant de l'aide en € H.T
Etat	50 %	5 000,00 €
Région	20%	2 000,00 €
Autofinancement	30 %	3 000,00 €
Total	100 %	10 000,00 €


L'opération sera engagée début 2017 pour proposer des sessions de formation à compter de juin 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'engager cette opération de formation d'intégration des risques d'inondations dans l'aménagement du territoire,
- d'autoriser le président à solliciter l'Etat et la Région pour financer cette opération.

Béziers, le 30 juin 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Jean Noël BADENAS

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016

L'an Deux Mille Seize, le 30 juin.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Sauvian, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 03 juin 2016.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR ROBIN	*	
MME PONS	*		MR GALONNIER	*	
MME REBOUL	*		MR BADENAS	*	
MR VIDAL		*	MR SAUCEROTTE		*
MR FALIP	*		MR LACOUCHE	*	
MME PASSIEUX	*		MR LEMPEUREUR		*
MME GARCIN SAUDO	*		MR BACOU	*	
MR GAUDY	*		MR ZENON		*
MR MORGÓ	*		MR MARCOS	*	
MR BARRAL	*		MR TAILHADES	*	
MME FABRE DE ROUSSAC	*		MR TAUPIN	*	
MR FREY		*	MR AFFRE		
MR BEC	*		MR ADMANT	*	
MME DES GARETS		*	MR AURIOL		*
MME CAMOUS	*		MR BARSSE	*	
MR CORBIERE		*	MR BOLTZ	*	
MR MANOGIL	*		MME CHAUDOIR	*	
MME ZENON		*	MR COSTA		*
MR BUENO	*		MR HEY	*	
MR FARENC	*		MR DURO	*	
MR SOULAGE	*		MR LACAS		*
MR GRANIER		*	MR BOSHAGE	*	
MR BOSCH	*				

DELIBERATION N°	8
OBJET :	PROGRAMME D'ACTI0NS DE PREVENTI0N DES INONDATIONS. AVENANT 2016 ANALYSE MULTICRITERE ET ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE PAPI 3

Depuis la dernière labellisation PAPI Orb Libron de nombreuses évolutions sont venues modifier la gestion des inondations. En effet, la déclinaison nationale de la Directive Inondation a créé les Territoires à Risques importants d'Inondation (TRI) et prévu la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation spécifique à ce TRI. Le bassin versant de l'Orb et du Libron intercepte le TRI « Béziers Agde » et le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron intervient comme un des corédacteurs de la SLGRi associée. Si fin 2014, le périmètre et les objectifs de la SLGRi ont été validés et intégrés au PGRI, les années 2015 et 2016 vont permettre de préciser cette SLGRi et d'asseoir politiquement qui sera le cadre du futur PAPI 3.

En parallèle, la Loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a défini une nouvelle compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) affectée aux Etablissements Publics à fiscalité propre et transférable à des structures de bassin versant (EPTB ou EPAGE). La mise en œuvre de cette compétence est le préalable au bon déroulement d'un PAPI 3, la structuration de la maîtrise d'ouvrage des travaux devant être réorganisée sur le territoire Orb Libron. Le SMVOL a lancé une étude prospective permettant de faire émerger des scénarios d'exercice de cette compétence.

Ces éléments contextuels, ainsi que les enseignements des crues de l'automne 2014 constituent la clé de voûte du futur PAPI 3, qui sera élaboré courant 2016 par le SMVOL.

A la différence de la programmation en cours, ce PAPI 3 devra faire l'objet de deux études préalables :

- Une analyse multi-critères, en référence au guide méthodologique édité en 2014 par le ministère. Il s'agit de vérifier à la fois l'efficacité économique des travaux de protection contre les inondations, que la solution retenue est le fruit d'une analyse de plusieurs scénarios et enfin de prendre en compte des critères environnementaux (aller au-delà de l'analyse cout bénéfice).
- Une évaluation environnementale. Le cahier des charges PAPI 3 en cours de rédaction par le ministère prévoit également la réalisation d'un rapport environnemental évaluant les impacts sur l'environnement des opérations prévues dans les programmes PAPI, ainsi que la justification des choix retenus. Ce rapport fera l'objet d'un avis par l'autorité environnementale, nécessaire à la labellisation du PAPI par la CMI.

Le montant de cette opération est estimé à 30 000 € HT, financé comme indiqué dans le tableau suivant :

Partenaire	Taux d'aide en %	Montant de l'aide en € H.T
Etat	20 %	6 000,00 €
Europe Feder	40 %	12 000,00 €
Région	20%	6 000,00 €
Autofinancement	20 %	6 000,00 €
Total	100 %	30 000,00 €

L'opération sera engagée courant 2017.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'engager ces études préalables à l'élaboration du PAPI 3,
- d'autoriser le président à solliciter le Feder, l'Etat et la Région pour financer cette opération.

Béziers, le 30 juin 2016

**Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**

Jean Noël BADENAS